

JUIN 2021 n°320

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

L'Arrêté préfectoral N° 2021/PJI/39 du 02/06/2021, **prolonge le port du masque jusqu'au 30/06/2021** sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du département de la Seine-et-Marne.

Pour rappel, les masques jetables doivent être jetés à la poubelle et non ramassés par les employés communaux sur la voie publique.

ELECTIONS - BUREAU DE VOTE (FOYER RURAL)

CHANGEMENT BUREAU DE VOTE:

Considérant la nécessité d'organiser les opérations électorales dans des conditions sanitaires satisfaisantes en situation d'épidémie de coronavirus Covid 19, le Préfet de Seine-et-Marne a autorisé le déplacement du bureau de vote pour les élections des 20 et 27 juin prochain <u>AU FOYER RURAL</u>. Respect des gestes barrières, port du masque obligatoire et pour votre sécurité nous vous conseillons de vous munir de votre propre stylo : 1^{er} tour un noir et 2^{ème} tour un bleu.

FORTES CHALEURS

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à s'inscrire sur le registre mis à leur disposition à la mairie afin de recevoir de l'aide. Pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Quelques conseils:

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Mangez en qualité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Evitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement au frais
- Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin.

ELAGAGE DES ARBRES, HAIES

Certains arbres et haies, plantés chez des particuliers, ont leurs branches qui dépassent sur la voie publique gênant ainsi les piétons, le passage des poussettes, les véhicules ou les fils électriques. Nous vous rappelons que vous devez élaguer en limite de votre propriété et assurer l'entretien du trottoir devant chez vous. **Apprenons à nous respecter en faisant preuve de civisme.**

STATIONNEMENTS DES VEHICULES

Nous constatons que certains automobilistes habitant ou non la commune continuent de stationner leur véhicule sur les trottoirs, les bandes jaunes ou les emplacements interdits. Cela gêne la circulation des personnes handicapées, des poussettes et fait courir un danger aux piétons et notamment aux enfants. Récemment des véhicules en stationnement illicites ont été verbalisés par la gendarmerie qui continuera à effectuer des passages réguliers.

Les règles élémentaires : stationnement dans le garage ou sur le parking de sa maison, sur les parkings publics, enfin sur la route aux emplacements autorisés.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le RPI va transmettre, courant juillet, aux nouveaux parents et aux anciens, les inscriptions pour la cantine, la garderie, ainsi que les règlements concernant nos structures, pour permettre d'accueillir vos enfants dans de bonnes conditions.

Vous devez respecter la date limite pour le retour des documents, soit le 26/08/2021.

Pour le transport scolaire, les parents des nouveaux enfants recevront le dossier et pour les anciens, il s'agira juste d'un renouvellement auprès du transporteur.



ASSOCIATION

MONTGE SPORTS ET LOISIRS

Barbecue: juin 2021

Toujours dans un contexte sanitaire compliqué, nous avons fait la demande auprès du cabinet du préfet pour connaître sa position, concernant notre barbecue musical. Il ne peut se tenir que sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- le public accueilli reste assis (impossibilité pour les personnes d'aller se servir ou de danser);
- une distance minimale doit être laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe jusqu'à dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;

Difficile de gérer dans ces conditions et surtout un manque de convivialité se fera ressentir. Nous allons prévoir une autre date.

Brocante:

Dimanche: 5 septembre 2021. Des informations et inscriptions vont être distribuées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE

RAM'Ô'BUS INTERCOMMUNAL

Atelier d'éveil du Ram'Ô'Bus, à Montgé **le mardi 29 juin 2021** de 9h30 à 11h30 au foyer rural. Pour tous renseignements : Ram'Ô'Bus intercommunal 06.13.84.24.85 ou ramobus@cc-pmf.fr



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Depuis le 11 juin 2021, le LAEP de la CCPMF accueille des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent avec lequel il a un lien d'attachement au sein des 2 communes suivantes :

Saint-Pathus: Locaux du RAM, 22 rue de Noëfort, le lundi de 8h45 à 10h45 et le vendredi de 13h30 à 15h30.

Fresnes-sur-Marne: Centre de loisirs, 2 rue de l'ancienne briqueterie, le lundi de 13h30 à 15h30 et le vendredi de 8h45 à 10h45.

Pensée comme un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents, cette structure est encadrée par 2 accueillantes formées à l'écoute. Respectueux de l'anonymat et de la confidentialité, ce service gratuit repose sur un accueil libre sans inscription (on arrive et repart quand on veut). Cependant, il sera demandé durant la période sanitaire de réserver en précisant uniquement le prénom de l'enfant et de l'adulte référent.

Il n'a pas pour vocation à être un mode d'accueil ni un lieu de conseils éducatifs ou de soins. (voir la charte : CharteLAEpweb.pdf(cc-pmf.fr)

Le LAEP est financé par la CCPMF, la CAF et le Département de Seine-et-Marne. Renseignements : 06.37.39.74.78.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Permanences France Services:

Suite aux nouvelles mesures sanitaires, les permanences France Services seront assurées sur rendez-vous et uniquement si les demandes des usagers ne peuvent être gérées à distance. Prochaine permanence : le 17 juin 2021.

L'équipe est joignable au 07.87.08.67.22 ou france.services@cc-pmf.fr.

Ateliers numériques :

Les ateliers numériques reprennent sous forme de cours individuels, durée du cours d'1h-1h30, 2 personnes par demi-journée. Vous devez prendre rendez-vous pour le 22 juin 2021 au 06.31.72.73.86. Emrah EMIR. ou france.services.numerique@cc-pmf.fr

AGENDA

CENTRE EQUESTRE PONEY CLUB ST THIBAULT

Samedi 26 juin 2021 de 11h à 19h (route de St Thibault) à Montgé en Goële

Le poney club vous invite pour les journées portes ouvertes à venir les rencontrer et participer à leurs activités. Venez nombreux.

- circuit baptême de poney 5€, chamboule tout, jeux du béret, mikado, jeux du taureau....

Vous pouvez contacter Thomas Fontana: 06.09.10.19.14.

NUMEROS A NOTER ET A CONSERVER

- Secrétariat de la mairie 01.64 .36.20.02 - mairiedemontge@orange.fr

- Pompiers

- Gendarmerie 01.60.01.50.07 - SAMU 15

- Maison Départementale des Solidarités 01.60.21.29.00

- Sous-Préfecture de Meaux – Standard 01.60.09.83.77
PANNEAUPOCKET



« Ma commune dans la poche »

Recevez toute l'actualité de votre commune
en téléchargeant gratuitement l'application PANNEAUPOCKET.

18